SARL ABC CONTROLE
09, Rue des Charpentiers
57070 METZ

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2024

PROCES- VERBAL

-I-

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 20 H., les associés de la SARL ABC CONTROLE au capital de 10.000.- euros, divisé en 1000 parts de 10.-euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Nicolas MARSICANO, gérant.

Sont présents :

-LAMARCHE THIRIET INVESTISSEMENTS SERVICES
(représentée par son gérant :Thomas LAMARCHE)
possédant cent parts numérotées 1 à 100, ci.....100 parts

-Monsieur Nicolas MARSICANO
possédant cent cinquante parts numérotées 101 à 250, ci.....150 parts

-Monsieur Dominique WEISE
possédant cent cinquante parts numérotées 251 à 400, ci.....150 parts

-THOMAS LAMARCHE INVESTISSEMENTS
(représentée par son gérant :Thomas LAMARCHE)
possédant trois cents parts numérotées 401 à 700, ci.....300 parts

-Mademoiselle Julie LAMARCHE demeurant à GRANTHAM (03753), NEWHAMPSHIRE(Etats-Unis), 667 Miller Pond Road
possédant trois cents parts numérotées 701 à 1000, ci.....300 parts

-Monsieur Slim SAIDANI

Soit au total 1.000 parts

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

JL DW 9N

-II-

Le gérant rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination, à compter du 1er Janvier 2025 de M. Slim SAIDANI comme gérant en remplacement de Nicolas MARSICANO démissionnaire.

2- SAIDANI INVEST SAS souhaite acquérir les parts sociales que Messieurs Nicolas MARSICANO et Dominique souhaitent céder. Nous devons agréer ce nouvel associé.

3- Modification corrélative des statuts.

-III-

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission à compter du 31/12/2024 de ses fonctions de gérant de Monsieur Nicolas MARSICANO et décide de nommer en remplacement, à compter du 01/01/2025 aux dites fonctions de gérant Monsieur Slim SAIDANI demeurant à 57130 ARS-SUR-MOSELLE, 66 Rue Georges Clemenceau, pour une durée indéterminée.

Monsieur Slim SAIDANI exercera ses fonctions dans les conditions définies par la loi et par les statuts, étant précisé que sa rémunération sera fixée ultérieurement et que Monsieur Slim SAIDANI bénéficiera du remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les cessions de parts sociales de Messieurs Nicolas MARSICANO et Dominique WEISE et agrée SAIDANI INVEST SAS comme nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DW JL TC SN S.S

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution, à l'article 13 des statuts la phrase :

« *Le premier gérant de la société est M. Nicolas MARSICANO* » est remplacée par :

« *Monsieur Slim SAIDANI est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.* »

En conséquence de la deuxième résolution l'article 7 des statuts sera modifié corrélativement aux cessions de parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22H.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

Le Gérant :
Nicolas MARSICANO

Dominique WEISE

THOMAS LAMARCHE INVESTISSEMENTS
(représentée par Thomas LAMARCHE)

Julie LAMARCHE

LAMARCHE THIRIET INVESTISSEMENTS SERVICES SARL
(représentée par Thomas LAMARCHE)

SLIM SAIDANI

Bon pour acceptation des fonctions de gérant